

## VICTORIAVILLE DIVULGATION APPLICABLE LORSQUE LA CONDITION D'EXONÉRATION CESSE D'ÊTRE SATISFAITE

Date où la condition cesse d'être satisfaite (fournir un document constatant cette date)		
IDENTIFICATION DU CÉDANT		
Personne physique		
Nom	Prénom	
Adresse de la résidence principale (rue, ville, province, code postal)		
L'adresse où peut être transmis le compte (si différente)	Téléphone	
Personne morale		
Nom		
N° d'entreprise du Québec ou identification	Téléphone	
Adresse du siège social ou du principal lieu d'affaires (rue, ville, province, code postal)		
Noms, coordonnées et fonctions des personnes autorisées à agir au nom de l'entreprise		
Noms et prénoms des professionnels concernées dans le transfert de l'immeuble		
IDENTIFICATION DU CESSIONNAIRE		
Personne morale		
Nom		
N° d'entreprise du Québec ou identification	Téléphone	
Adresse du siège social ou du principal lieu d'affaires (rue, ville, province, code postal)		
Noms, coordonnées et fonctions des personnes autorisées à agir au nom de l'entreprise		
Noms et prénoms des professionnels concernées dans le transfert de l'immeuble		
Nom et prénom du propriétaire apparent mentionné dans l'acte inscrit au Registre foncier		
IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ		
Adresse (rue, ville province, code postal)		
Cadastre	Date du transfert	
	I.	

Service des finances 2023-03-15



## DIVULGATION APPLICABLE LORSQUE LA CONDITION D'EXONÉRATION CESSE D'ÊTRE SATISFAITE

AUTRES INFORMATIONS - ARTICLE 9 - LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES	
Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble selon le cédant et le cessionnaire :	
Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation selon le cédant et le cessionnaire, et, le cas échéant, la portion de cette base qui est visée au troisième alinéa de l'article 4 :	
Le montant du droit de mutation :	
Toute autre mention prescrite par règlement :	
Signature du cessionnaire	Date
L'avis de divulgation devra être accompagné d'une copie authentique privé constatant le transfert de l'immeuble. Les renseignements cont du Revenu afin de permettre l'identification du ou des cessionnaires condition d'exonération.	enus dans l'avis seront transmis par les municipalités au ministère

Le formulaire dûment rempli, signé et accompagné des documents demandés doit être retourné par courriel (tresorerie@victoriaville.ca) ou par la poste à : Ville de Victoriaville, Service des Finances, 1 rue Notre-Dame Ouest, C.P. 370, Victoriaville (Québec) G6P 6T2.

Service des finances 2023-03-15